

119

Commission permanente Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme MOTEL

50102

35 - Coopération et solidarité internationales

Soutien à l'organisation du festival Alimenterre en Ille-et-Vilaine en 2024

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 relative au soutien à l'organisation du festival Alimenterre en Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 août 2023 relative au soutien de

l'association Xylm pour l'organisation du festival Alimenterre sur la période 2023-2025 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Créé en 2017 par le Comité français pour la solidarité internationale, le festival Alimenterre se déroule chaque année en France du 15 octobre au 30 novembre. A cette occasion, de nombreux événements sont organisés autour d'une sélection de films documentaires portant sur les questions de transition pour une agriculture et alimentation durable et solidaire, au niveau local et international.

Le festival est organisé au niveau national par le Comité français pour la solidarité internationale, coordonné en Bretagne par le réseau Bretagne solidaire, et à l'échelle départementale par l'association Xylm. L'association Xylm a commencé à coordonner l'organisation de ce festival en 2021 en jouant le rôle de promotion, de facilitation et de mobilisation des acteurs locaux afin d'augmenter l'impact du festival sur le territoire breillien.

En 2023, le Département s'est engagé dans le cadre d'une convention triennale pour la période 2023 - 2025, à soutenir l'association Xylm pour la coordination de ce festival sur le territoire breillien à hauteur de 5 000 euros par an. Pour les années 2024 et 2025, ce soutien était conditionné au vote des crédits au budget primitif et à la validation de la Commission permanente, conformément à la délibération du 28 août 2023.

Depuis deux ans, l'association a intensifié son action en mobilisant 99 structures en 2023 (contre 39 en 2021) et en accompagnant l'organisation de 105 événements (50 en 2021). L'association a également organisé l'année dernière des animations dans 14 établissements scolaires dont 3 collèges. Ces différents événements ont regroupé 3 119 personnes dont 1 370 élèves.

Pour l'année 2024, l'association Xylm souhaite donner encore davantage d'ampleur au festival en renforçant ses actions de promotion et de soutien à l'organisation des événements. Ainsi, elle continuera à mobiliser les acteurs locaux déjà impliqués dans le festival ces trois dernières années et elle en sensibilisera de nouveaux. Elle organisera également des actions dans les collèges breilliens.

Au regard des valeurs véhiculées par le festival Alimenterre (alimentation locale et durable, systèmes agricoles respectueux de l'environnement, solidarité internationale), il est proposé d'attribuer à l'association Xylm une subvention de 5 000 euros au titre de l'année 2024 pour lui permettre d'organiser ce festival à l'échelle du département.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association Xylm pour coordonner le festival Alimenterre sur le territoire d'Ille-et-Vilaine en organisant différents événements sur les questions d'alimentation locale et de solidarité internationale.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242917

Pour extrait conforme